



LE PROJET ASSOCIATIF DE L'URIOPSS

Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

2007- 2012



PROJET ASSOCIATIF APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 2007

L'URIOPSS a pour mission de susciter et d'organiser la contribution privée non lucrative à l'action sanitaire, sociale et médico sociale, en Région des Pays de la Loire. Nous avons cette ambition d'être des acteurs engagés, compétents et responsables, unis par l'esprit de notre Charte régionale.

Prendre acte des évolutions

➤ Depuis la création de L'URIOPSS, les conditions de notre action ont changé, parfois en surface, souvent en profondeur : mondialisation, émergence de l'Europe et de son approche des services d'intérêt général, décentralisation, montée en puissance du modèle libéral de l'économie de marché et développement du réflexe de consommation. Cela se traduit par une évolution permanente des besoins, de nouvelles formes d'exclusion, la recomposition de l'offre, la redéfinition des acteurs de l'économie sociale, la réorganisation des territoires d'intervention, l'évolution des modes de régulation et la concurrence.

➤ L'action sanitaire et sociale elle-même s'est recentrée sur ce qui fait sa raison d'être : sur la personne, principal acteur de son projet de vie et centre de nos offres d'accompagnement, et sur le corps social qui a besoin d'ouverture et de cohérence pour offrir à chacun une vie digne, là où il vit : l'intérêt des usagers doit être le fil directeur des démarches d'organisation à mettre en place par les adhérents de L'URIOPSS avec la collectivité.

➤ Les secteurs sur lesquels nous intervenons se sont organisés, spécialisés, professionnalisés pour porter les attentes spécifiques : ils ont acquis une légitimité propre, parfois au risque de la dispersion et du cloisonnement. L'URIOPSS, riche de ces compétences diversifiées, veut les mobiliser au service de ses adhérents pour porter ce qui nous réunit : nos valeurs et notre savoir-faire.

Notre projet doit donc être adapté au contexte actuel, avec tout le poids de nos convictions et de nos compétences.

Repenser notre action collective

Au fil des années, l'action sociale s'est organisée en différents secteurs autonomes : santé, habitat, éducation, emploi, vie sociale, loisirs ... menant des politiques ciblées en fonction de l'âge, des handicaps ou des maladies, des contextes sociaux, de l'origine ethnique, des zones d'intervention... dans un cadre territorial ouvert aux niveaux local, départemental, régional, national ou européen.

Notre volonté est d'être présents dans ces différents lieux de débat et de décision pour exprimer les attentes de nos adhérents tout en assurant, par la cohérence de notre projet et par notre solidarité, une défense, pour les personnes et pour les groupes, contre le double risque de cette organisation éclatée :

- risque de s'enfermer, ou de se laisser enfermer, dans une particularité à laquelle ne se réduit pas la personne ou le groupe ;
- risque lié, par cette approche éclatée, de n'être plus en mesure de construire un projet personnel ou de groupe cohérent.

L'URIOPSS doit veiller à l'intérêt général. Acteurs de l'action sanitaire et sociale, pour éviter ces « ghettos » qui brisent le lien social, nous devons nous-mêmes travailler à mieux nous connaître, nous rencontrer pour partager nos savoir-faire, nos actions, nos projets et promouvoir un réel décroisement.

Devant la complexité croissante, l'action isolée est illusoire, la représentation organisée est nécessaire, selon des règles qui assurent l'efficacité et le respect de la diversité. Non pas au bénéfice de telle ou telle institution, publique ou privée, mais au bénéfice de la personne et de la société.

Le Conseil d'administration de L'URIOPSS des Pays de la Loire

QUI SOMMES-NOUS ?

➤ NOTRE HISTOIRE

L'URIOPSS des Pays de la Loire (UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES OEUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX) est créée le 22 novembre 1948, dans le sillage de l'UNIOPSS, union nationale, elle-même fondée le 9 août 1947.

Les ordonnances de 1945, qui instituent les caisses de Sécurité sociale, ont profondément modifié le paysage social de la France. Les oeuvres privées de l'époque ressentent alors le besoin de se doter d'un lieu de concertation et de représentation nationale. L'UNIOPSS sera reconnue d'utilité publique en 1972. Les URIOPSS auront en charge l'animation territoriale.

Pour s'adapter à l'organisation administrative des Régions, L'URIOPSS des Pays de la Loire est recomposée, en 1960, selon son territoire actuel. Elle conserve les trois départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Vendée. Elle intègre les départements de la Sarthe et de la Mayenne. Elle se sépare de deux départements désormais joints à d'autres régions : le Morbihan et l'Indre-et-Loire.

L'URIOPSS maintient sa double dimension : régionale (adhérents directs de L'URIOPSS des Pays de la Loire) et nationale (22 URIOPSS et 110 adhérents nationaux regroupés au sein de L'UNIOPSS), afin de concilier proximité et ouverture aux grands enjeux de société.

En 1998, à l'occasion du 50^e anniversaire de sa création, L'URIOPSS rédige sa Charte, affirmant l'union de ses adhérents autour de valeurs communes. C'est en cohérence avec cette Charte régionale et le projet de L'UNIOPSS que se développe le projet de L'URIOPSS, dans un contexte rénové.

➤ NOS VALEURS

Les membres de L'URIOPSS des Pays de la Loire se rassemblent autour de valeurs partagées :

LA PRIMAUTE DE LA PERSONNE, disposant de droits fondamentaux, premier acteur de son projet de vie,

- dans la singularité et la continuité du parcours qui lui est propre
- dans sa dignité, par sa responsabilisation individuelle
- dans son unité, l'homme devant être considéré dans sa globalité et son intégrité

LA SOLIDARITE source de lien social

- chacun trouve son plein épanouissement dans le lien social et l'exercice de la citoyenneté
- La diversité et les valeurs humanistes favorisent l'épanouissement de tout l'homme et de tout homme
- si les services relèvent globalement du marché, l'intérêt général ne peut y être soumis

L'ENGAGEMENT BENEVOLE, facteur de cohésion sociale

- La vie associative est un des vecteurs essentiels de la démocratie
- La cohésion sociale nécessite l'engagement volontaire et militant
- Ceux qui s'engagent dans cette action doivent recevoir l'appui de la collectivité

UN MODE DE FONCTIONNEMENT PARTICIPATIF, source d'efficacité

- Il implique l'engagement actif dans l'union, condition de la réussite du projet collectif et de sa capacité à convaincre ;
- Il repose sur la solidarité inter associative, dans le respect des spécificités des adhérents ;
- Il s'appuie sur la complémentarité entre les bénévoles et les salariés.

L'adhésion des associations à ces principes fonde la légitimité de L'URIOPSS, c'est-à-dire l'organisation d'une Union dont tous les éléments constitutifs sont solidaires.

➤ NOS MISSIONS

L'URIOPSS des Pays de la Loire regroupe et soutient les organismes sanitaires, sociaux et

médico sociaux privés à but non lucratif, qu'ils soient gestionnaires d'établissements ou de services, humanitaires ou caritatifs, acteurs de terrain ou fédératifs. Ses missions :

UNIR ET FEDERER ces organismes dans un réseau de solidarité, autour des valeurs et d'une vision partagées, dans une organisation transparente, respectueuse des différences,

REPRESENTER notre secteur auprès des pouvoirs publics et des partenaires, comme participant à l'élaboration des politiques sanitaires et sociales,

PROMOUVOIR ET DEFENDRE le modèle de l'économie sociale et l'engagement des parties prenantes, bénévoles et salariés, auprès des acteurs publics et privés et du grand public,

VEILLER ET ANTICIPER en observant l'évolution des besoins et en proposant des réponses adaptées aux défis à venir,

INFORMER ET FORMER les adhérents pour leur permettre de disposer des outils nécessaires à une intervention socialement et économiquement efficace,

ACCOMPAGNER L'ACTION ET LE CHANGEMENT dans une optique d'amélioration permanente de la qualité et de recherche de solutions innovantes.

➤ NOTRE VOLONTE COMMUNE

Nous entendons ainsi participer activement à la construction permanente du lien social et à la lutte contre toutes les exclusions, par la promotion de l'offre sanitaire, sociale et médico sociale non lucrative et sa défense.

CONSTRUIRE, AVEC NOS ADHERENTS, DES REPONSES AUX BESOINS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX

L'accompagnement quotidien des bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale revient aux adhérents, dans la liberté de

leurs projets, avec et pour la personne. Il s'agit pour L'URIOPSS d'accompagner cette élaboration commune par la mise en synergie cohérente des acteurs et le soutien politique et technique de leur action.

OFFRIR UN LIEU DE COHERENCE ANCRE ET DEVELOPPE DANS LES TERRITOIRES LOCAUX,

Dans l'esprit de la démocratie participative, le rôle de L'URIOPSS est de conforter la réponse de ses adhérents aux besoins locaux ; de promouvoir leurs propositions ; de favoriser les coopérations entre eux et avec leurs partenaires ; de leur permettre d'être d'authentiques acteurs des politiques sanitaires, sociales et medico sociales.

INSCRIRE RESOLUMENT NOTRE ACTION DANS UN RESEAU NATIONAL DE SOLIDARITE

Notre appartenance à L'URIOPSS, précisée dans l'article 1 de nos statuts, est fondamentale : au-delà des seuls intérêts locaux, nous voulons promouvoir auprès des pouvoirs publics et de la société civile, sur l'ensemble du territoire national, un projet sanitaire, social et medico social équitable, impliquant la lutte contre toutes les formes d'exclusion.

DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE QUALITE

Notre Union veut encourager l'amélioration permanente de l'action non lucrative pour elle-même et pour ses membres : elle soutient les démarches de qualité et la pratique de l'évaluation ; elle affirme la nécessité de la qualification des intervenants, bénévoles et professionnels; elle veut faciliter l'émergence des besoins nouveaux et de réponses innovantes, en favorisant l'adaptabilité de ses membres.

TOUTES LES PARTIES PRENANTES au projet associent leur énergie, leur imagination, leurs compétences, leur expertise et leur engagement au bénéfice de cette action collective dont la personne constitue le sens.

L'URIOPSS des Pays de la Loire se fixe les orientations suivantes pour les cinq années à venir :

➤ EN INTERNE

AMELIORER L'ÉCOUTE ET LE RECENSEMENT DES BESOINS DE NOS ADHERENTS

aller au plus près de leurs attentes en développant l'animation territoriale - développer la participation à la vie de l'Union et l'information réciproque.

REDEFINIR L'ADHESION, REPOSANT SUR L'ENGAGEMENT

communiquer sur les valeurs partagées et les principes de l'économie sociale qu'elle présume - faciliter le décloisonnement et les coopérations de nos différents secteurs - repenser, adapter et mettre en oeuvre un nouveau système de financement de L'URIOPSS

REDYNAMISER LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET PARTICIPATIVE DE L'UNION

organiser les représentations et les mandats - adapter la place spécifique des fédérations et coordinations régionales - prendre en compte les évolutions stratégiques du réseau UNIOPSS-URIOPSS et les effets de la décentralisation en Région. - faire évoluer nos instances et nos statuts en conséquence.

ACCOMPAGNER L'ÉQUIPE SALARIÉE DE L'URIOPSS

développer les compétences techniques et d'animation - favoriser la participation des salariés au projet associatif et les associer à l'élaboration du projet de service - accompagner les adaptations nécessaires, dans un souci d'évolution des personnes et des fonctions.

RENFORCER L'EFFICACITÉ DU RÉSEAU UNIOPSS – URIOPSS

rechercher les mutualisations avec d'autres URIOPSS et avec les fédérations adhérentes - faciliter les échanges d'information entre l'Union nationale et les adhérents de

L'URIOPSS - les associer à la construction des politiques du réseau - recourir à leurs propres compétences et permettre leur connaissance mutuelle.

➤ EN EXTERNE

RENFORCER NOTRE REPRÉSENTATION AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS

- affirmer la présence légitime des associations dans les instances d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des politiques sanitaires et sociales locales
- porter les exigences de solidarité dans l'élaboration de ces politiques, notamment par notre dimension intersectorielle
- représenter les adhérents dans le souci de l'intérêt général et d'une proposition collective cohérente, souple et innovante
- participer à la veille sanitaire et sociale et aider à la reconnaissance des besoins non satisfaits.

RENFORCER LES LIENS AVEC NOS PARTENAIRES

- participer activement aux instances de l'économie sociale, notamment au sein de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) et de la Coordination Permanente des coordinations associatives (CPCA)
- créer des synergies avec les organisations représentatives des employeurs de l'économie sociale et les partenaires sociaux
- développer les liens avec les intervenants associatifs, publics et privés.

AMELIORER NOTRE COMMUNICATION A DESTINATION DE L'OPINION PUBLIQUE ET DES MEDIA

- transmettre notre vision d'une société solidaire - informer nos concitoyens par un discours simple et adapté sur les enjeux de société et sur le fait associatif sanitaire et social
- relayer les attentes et les réalisations de nos adhérents
- promouvoir la vitalité des associations et de l'engagement bénévole

- améliorer nos supports de communication.

DEVELOPPER NOTRE REPRESENTATIVITE

- organiser la prospection des adhérents potentiels, sous la responsabilité du Conseil d'Administration
- communiquer auprès des non adhérents sur le projet et les offres de services de L'URIOPSS
- les associer aux grands événements politiques de l'Union.

NOS MOYENS

Pour atteindre ces objectifs généraux, outre les moyens déjà existants dans le cadre de ses missions, l'URIOPSS veillera plus particulièrement à développer :

➤ LES MOYENS HUMAINS

Les compétences des administrateurs, des personnels de L'URIOPSS et de ses adhérents constituent les premières ressources mobilisables :

- dans le repérage des besoins sectoriels et transversaux
- par le recensement des recours possibles aux compétences propres des adhérents
- par la mise en place de tandems administrateurs – salariés sur les thématiques principales
- par la recherche de mutualisations de moyens avec d'autres URIOPSS ou avec les autres fédérations

➤ LES MOYENS TECHNIQUES

Les femmes et les hommes associés à l'action de l'URIOPSS développent des moyens techniques permettant de concrétiser l'union, de construire la cohérence de l'offre privée non lucrative et d'en assurer le perfectionnement continu. Parmi ces moyens, sont privilégiés :

L'ANIMATION : elle permet l'expression des diversités, l'échange des savoir-faire, l'approfondissement de la réflexion, la construction de politiques communes.

➤ **sectorielle et intersectorielle**, elle cherchera à associer les fédérations spécialisées adhérentes de l'Union

➤ **transversale**, elle portera sur les questions communes dépassant les problématiques de secteurs, telles que les spécificités associatives ou les grands enjeux de société.

Elle associera, chaque fois que possible, les responsables bénévoles et salariés des organismes adhérents et favorisera les actions de proximité.



LA FORMATION ET L'INFORMATION : missions traditionnelles de l'URIOPSS, elles visent à fournir

- les clés de compréhension et de mise en oeuvre des questions sanitaires et sociales
- les moyens d'adaptation, d'amélioration et d'anticipation des propositions associatives
- les outils nécessaires à la pratique quotidienne des adhérents.

Elles s'adressent tant aux bénévoles qu'aux professionnels et portent à la fois sur les questions de politique et de fonctionnement associatif et sur les questions politiques et techniques sanitaires et sociales.

L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE vise à soutenir les adhérents, individuellement ou collectivement, dans la gestion de leurs projets, associatifs ou techniques, et plus particulièrement dans des périodes de construction, d'adaptation ou de mutation.

- il recourt prioritairement aux compétences du réseau : salariés de l'URIOPSS, adhérents, UNIOPSS et autres URIOPSS
- il s'exerce dans le double souci d'améliorer la prestation proposée par l'adhérent à ses propres usagers et de conforter le modèle associatif

LES MOYENS DE COMMUNICATION : outil technique, la communication demande un traitement privilégié car c'est sur elle que repose la vie et l'ouverture de l'Union. Elle s'appuie :

- sur les supports papiers et Internet.
- sur les manifestations locales ou nationales. Elle favorisera, à travers ces différents outils, le passage d'informations réciproques, des adhérents vers l'Union et de l'Union vers les adhérents, ainsi que la sensibilisation des partenaires, publics et privés.

LES MOYENS FINANCIERS : en gardant pour cadre les valeurs et les missions de notre Union, un équilibre sera recherché entre :

- les ressources de cotisations, qui doivent rester prépondérantes en ce qu'elles manifestent d'abord l'adhésion à un mouvement et à ses valeurs et par ailleurs la qualité des services rendus dans ce cadre
- les prestations individualisées et les services de formation et d'information
- les productions de travaux de recherche ou d'animation pour les partenaires publics et privés
- les apports des partenaires partageant notre vision de l'action sanitaire et sociale

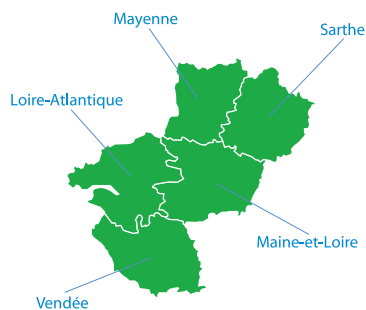
Ce projet a été conçu selon une méthodologie participative

➤ **La méthode** : un animateur extérieur et un comité de pilotage qui se sont réunis 6 fois (5 administrateurs dont 1 personne qualifiée représentant les fédérations – 3 adhérents non administrateurs – 3 salariés) – un coordinateur projet – un séminaire final en juillet 2006 (administrateurs, comité de pilotage et salariés) – un comité de rédaction (4 administrateurs et 2 cadres salariés), réuni 3 fois – une validation régulière par le Conseil d'Administration – l'adoption, soumise à l'assemblée générale 2007.

➤ **La participation** : 4 réunions départementales – 4 ateliers lors de l'assemblée générale 2006 – 1 enquête auprès de chaque adhérent (400 questionnaires - 25% de retour) – 1 rencontre des fédérations – des interviews des partenaires publics et privés – des contributions des salariés de L'URIOPSS

Le Conseil d'administration a d'ores et déjà entamé, avec l'appui de la direction régionale et des salariés, la seconde étape : les développements concrets, dont le projet et l'organisation des services et le système d'évaluation du projet associatif.

Notre territoire



L'URIOPSS des Pays de la Loire
est membre de l'UNIPSS,
reconnue d'utilité publique,
et du réseau des URIOPSS.

URIOPSS des Pays de la Loire
4 rue Arsène Leloup
BP 98501
44185 NANTES CEDEX 4

Tél. 02 51 84 50 10
Fax 02 51 84 50 11

www.uriopss-pdl.asso.fr
secretariat@uriopss-pdl.asso.fr

